



N° 121-2023-VSR
En complément du
N°98-2023-CC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de réfection de mur 19 B Avenue de la République à Longwy effectués par l'entreprise BERTHOLD, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant la circulation dans la commune.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du Mercredi 26 Avril 2023 à 08h00 au vendredi 9 Juin 2023 à 17h00 la circulation sera alternée par feux tricolores temporaires 24 h / 24 h aux droits des travaux. **Et ponctuellement, la circulation sera interdite dans les deux sens, avenue de la République, de l'intersection avec la rue du Général de Gaule à l'intersection avec la rue de la Banque, sur les plages horaires suivantes : de 9h à 11h ou de 14h à 16h. L'entreprise Berthold se chargera de la mise en place de la déviation.**

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera également à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 3 : les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 6 : conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 20 AVRIL 2023
POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE AUX TRAVAUX,

Sylvie BALON